



Cumul emploi emplois forfait 218 jours avec un autre

Par Sabbas

Bonjour,

Je suis aujourd'hui salariée à temps plein au forfait jour 218 jours par an.

N'étant pas soumise à temps de travail, ai je le droit de cumuler un autre emploi salarié pour quelques heures par semaine ou une ou 2 demi journées?

Par morobar

Bjr,

N'étant pas soumise à temps de travail

Que vous dites.

Comme tout salarié, vous êtes soumis aux amplitudes maximales quotidiennes, hebdomadaires...